

PAR COURRIEL

Québec, le 24 mars 2017

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 0101-290**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 7 mars 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« ...une liste des équipements vendus à l'encan pour le Parc de la Gaspésie, l'Auberge de montagne des Chics-Chocs et la réserve faunique de Matane pour la période 2015-2017. »

L'Auberge de montagne des Chic-Chocs et la réserve faunique de Matane n'ont pas vendu d'équipements à l'encan pour la période 2015-2017.

En ce qui concerne le parc national de la Gaspésie, les biens suivant ont été mis en vente au plus offrant à l'automne 2016 :

Tente-roulotte starcraft 2106 (2X) – année 2007
Camionnette GMC Sierra 1500 – année 2000
Camionnette Chevrolet Silverado 1500 – année 2006
Remorque Rolling Jack simple – année 2007
Remorque Rolling Jack double – année 2002

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours